

Rapport annuel 2010

Fondation de prévoyance

Aussi flexible que la vie



58



23

spida.

Table des matières

Rapport annuel 2010
Fondation de prévoyance

2

03	Avant-propos
05	Rapport d'activité
06	Bilan
08	Compte d'exploitation

Annexe

10	1. Bases et organisation
12	2. Assurés actifs et bénéficiaires de rentes
15	3. Nature de l'application du but
16	4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence
17	5. Risques actuariels/couverture des risques/degré de couverture
20	6. Explication des investissements et du résultat net des investissements
26	7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
28	8. Conditions de l'autorité de surveillance
28	9. Autres informations relatives à la situation financière
28	10. Evénements postérieures à la date du bilan
29	Rapport des experts de la prévoyance professionnelle
30	Rapport de l'organe de révision

Depuis plus de 30 ans déjà, la Spida Fondation de prévoyance propose des solutions pour la mise en œuvre du 2^e pilier. Durant ces années, nous avons vécu les scénarios économiques les plus divers qui ont eu, pour la plupart, des répercussions immédiates sur l'équilibre financier de notre Fondation.

Stabilité dans un environnement difficile

Souvenons-nous de l'année 2008 marquée par un effondrement des marchés financiers. En dépit des retombées qui ont perduré l'année suivante, notre Fondation est parvenue à un résultat extrêmement positif en 2009. Les attentes pour 2010 étaient mitigées en raison de la grande incertitude qui planait sur l'évolution de l'économie mondiale. Le risque d'un fléchissement différé des commandes dans le secteur du bâtiment et celui des activités annexes aurait eu un impact négatif sur l'essor de la Spida Fondation de prévoyance. A cela est venu s'ajouter un pronostic frileux de l'évolution positive des marchés financiers.

Le pire des scénarios pour l'année 2010 ne s'est pas produit pour la Spida Fondation de prévoyance. Le rendement annuel de 4,5% et l'excellente croissance de l'effectif d'assurés se sont traduits par une augmentation du taux de couverture qui a progressé à 105,3%. Notre Fondation a enregistré une valeur supérieure à d'autres institutions de prévoyance, lui permettant ainsi de constituer des réserves de fluctuation de valeur – une garantie essentielle de stabilité.

Remodelage de la stratégie de placement

Le Conseil de fondation et la Commission sur les placements ont mis à profit l'année 2010 pour remodeler la stratégie de placement. Précisément dans un contexte empreint d'insécurité sur les marchés financiers, il est important pour le Conseil de fondation de disposer d'une stratégie reposant sur de solides bases.

La stratégie de placement doit avant tout refléter l'état actuel et l'évolution future de l'effectif d'assurés. Une fondation avec un pourcentage important de retraités nécessite par exemple un rendement de placement plus élevé à long terme qu'une fondation qui n'a que peu de bénéficiaires de rentes. Les performances doivent en outre répondre aux exigences d'une institution de prévoyance en pleine croissance. Ces paramètres parmi beaucoup d'autres ont été combinés sous forme de scénarios et simulés à partir d'une étude de la gestion actif-passif, qui a permis en particulier d'aboutir à la nouvelle stratégie de placement que le Conseil de fondation va adopter dans le courant de l'année 2011.

La Spida Fondation de prévoyance est sur la bonne voie grâce à la fidélité de ses nombreux membres et au travail de qualité fourni à tous les échelons de notre organisation. Avec assurance et une position renforcée, nous sommes prêts à relever les nouveaux défis. Nous vous remercions de votre confiance.

Peter Schilliger
Président de la Spida Fondation de prévoyance

spida.



Peter Schilliger
Président de la
Spida Fondation de
prévoyance

Rapport d'activité

Rapport annuel 2010
Fondation de prévoyance

4



Uwe Brandt
directeur de la
Spida Fondation
de prévoyance

L'année 2010 s'est achevée avec succès pour la Spida Fondation de prévoyance, avec un rendement de placement de 4,5% et un taux de couverture qui a progressé à 105,3%. Il en va de même pour les autres facteurs déterminants qui ont influencé de manière positive l'essor de l'institution de prévoyance.

Croissance continue de l'effectif d'assurés

La Spida Fondation de prévoyance est de plus en plus prisée. Elle compte entre-temps plus de 7'600 assurés actifs, chiffre en augmentation constante depuis des années et qui reflète nos efforts dans ce sens. Les nouveaux assurés étant majoritairement de jeunes employés, la répartition des assurés au sein de notre Fondation est particulièrement avantageuse.

Parallèlement, le rapport entre les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes reste équilibré: un bénéficiaire de rente pour 7 assurés actifs environ.

Evolution favorable des cas d'invalidité

Une tendance observée depuis de nombreuses années se confirme. Le nombre de nouveaux cas AI est nettement inférieur aux prévisions statistiques. Cette constatation est réjouissante dans la mesure où moins de nouvelles prestations AI signifie

également des primes de risque réduites pour tous les assurés de notre Fondation.

La Fondation a tout de même pris ses précautions au cas où elle aurait à faire face à une brusque hausse du nombre de nouveaux cas AI. Le fonds pour fluctuation des risques a été rehaussé à CHF 20,0 millions. Le montant de ces provisions dites techniques est réexaminé annuellement et ajusté au potentiel de risque actuel.

Réserves de fluctuation de valeur

L'excédent réalisé en 2010 est essentiellement affecté à la constitution de réserves de fluctuation de valeur. La nécessité de disposer de telles réserves s'est vérifiée en 2008 lorsqu'une forte chute des valeurs a été enregistrée en quelques mois au niveau des placements sous l'effet de la crise économique et financière. La valeur ciblée pour les réserves de fluctuation de valeur est actuellement de 15% environ du capital de prévoyance.

Nouvelle baisse des cotisations en 2011

La Spida Fondation de prévoyance maintient systématiquement le cap visant à proposer à ses clients une solution de prévoyance professionnelle stable et fiable avec un excellent rapport qualité-prix. L'évolution favorable nous permet une nouvelle fois de réduire considérablement les cotisations pour les prestations de risque et la couverture des charges d'administration.

La Fondation figure ainsi parmi les prestataires dont les charges administratives sont les plus faibles, une thématique à laquelle nous continuerons d'accorder une attention particulière à l'avenir. Il en résulte des charges salariales moindres et une compétitivité accrue pour les employeurs et un salaire net supérieur pour les employés.

De plus en plus d'entreprises reconnaissent les avantages d'une fondation commune indépendante qui se préoccupe en premier lieu des intérêts de ses bénéficiaires. Nos clients actuels et futurs peuvent continuer de compter sur nous en tant que partenaire fiable.

Uwe Brandt
directeur de la Spida Fondation de prévoyance

spida.

Bilan

Rapport annuel 2010
Fondation de prévoyance

6

Actifs	Annexe	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF
Placements	6.3	661'048'807.64	611'450'090.59
Liquidités		16'444'411.82	13'109'558.16
Titres		470'430'393.82	431'599'530.43
Immeubles		174'174'000.00	166'741'000.00
Equipement d'exploitation		2.00	2.00
Avoirs divers	7.1	8'703'949.15	9'188'899.69
Avoirs en cotisations		8'033'462.90	8'313'431.50
Avoirs sur comptes immobiliers		31'607.90	55'576.40
Autres avoirs		638'878.35	819'891.79
Compte de régulation des actifs	7.1	2'567'750.94	3'460'950.36
Total des actifs		672'320'507.73	624'099'940.64

Passifs	Annexe	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF
Dettes	7.2	4'170'223.38	5'814'037.64
Prestations de libre passage et rentes		3'899'425.65	5'653'561.75
Autres dettes		270'797.73	160'475.89
Compte de régulation des passifs	7.2	4'387'788.65	2'631'194.54
Réserve de contributions de l'employeur/ Fonds libres caisses de pension affiliées	5.9	6'847'822.96	5'900'648.79
Réserve de cotisations sans renonciation à l'utilisation		6'775'576.80	5'774'928.55
Fonds libres des caisses de pension affiliées		72'246.16	125'720.24
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		624'141'744.00	598'186'394.35
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.2	439'573'646.00	425'143'865.35
Capital de prévoyance des retraités, y compris assurés dispensés de cotiser	5.3	164'568'098.00	154'842'529.00
Provisions techniques	5.4	20'000'000.00	18'200'000.00
Réserve de fluctuation de valeur	6.8	32'772'928.74	11'567'665.32
Fonds libres/Découvert	5.5	0.00	0.00
Etat au début de la période		0.00	-36'139'274.10
Excédent des produits		0.00	36'139'274.10
Total des passifs		672'320'507.73	624'099'940.64

Compte d'exploitation

Rapport annuel 2010
Fondation de prévoyance

8

	Annexe	2010 CHF	2009 CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	2.1	45'602'910.75	44'737'995.19
Cotisations des salariés		20'766'829.45	20'641'603.45
Contributions de l'employeur		20'792'244.25	20'667'473.65
Amortissement des cotisations		-43'564.64	-2.70
Primes uniques et rachats		2'986'946.35	2'994'971.40
Versements à la rés. de cotisations//fonds libres caisse de prév.		2'324'285.44	1'421'157.70
Paiement de cotisations par la réserve de cotisations		-1'408'484.87	-1'029'316.25
Contribution au fonds de garantie		184'654.77	42'107.94
Prestations d'entrée	5.2	24'537'932.66	20'954'147.30
Apports de libre passage		23'864'728.91	20'564'630.15
Remboursement de versements anticipés EPL/divorce		673'203.75	389'517.15
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		70'140'843.41	65'692'142.49
Prestations réglementaires	2.2	-20'464'671.60	-19'533'466.65
Rentes de vieillesse		-6'620'827.85	-5'968'134.55
Rentes de survivants		-2'315'484.60	-2'143'891.00
Rentes d'invalidité		-2'382'072.60	-2'476'328.60
Prestations en capital à la retraite		-8'646'504.60	-8'919'675.05
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-499'781.95	-25'437.45
Prestations de sortie	5.2	-28'629'105.56	-28'866'837.64
Prestations de libre passage en cas de sortie		-26'291'346.90	-26'103'054.90
Paiement d'intérêts sur la prestation de sortie		-10'609.26	-45'339.29
Versements anticipés EPL/divorce		-2'327'149.40	-2'718'443.45
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-49'093'777.16	-48'400'304.29

Dissolution/constitution de capitaux de prév., provisions techn. et réserves de cotisations/fonds libres caisse de prév.			
		-26'870'584.12	-26'161'903.91
Dissolution/const. de capitaux de prév. assurés actifs	5.2	-3'618'295.83	-12'074'293.66
Dissolution/const. de capital de prév. bénéf. de rentes	5.3	-12'620'943.27	-5'990'566.65
Dissolution/const. de provisions techniques	5.4	-1'800'000.00	20'104.10
Rémunération du capital d'épargne	5.2	-7'915'544.45	-7'725'306.25
Dissol./const. de rés. de cotisations/fonds libres caisse de prév.	5.8	-915'800.57	-391'841.45
Produit de prestations d'assurance		0.00	0.00
Charges d'assurance			
	5.1	-68'839.70	-58'088.40
Primes d'assurance		-68'839.70	-58'088.40
Résultat net de l'activité d'assurance		-5'892'357.57	-8'928'154.11
Résultat net des placements			
	6.6	26'948'186.60	56'466'830.49
Intérêts		15'732.95	25'501.67
Titres		19'474'968.83	49'805'424.26
Immeubles		8'499'844.42	7'514'639.08
Frais d'administration des placements		-1'010'986.00	-807'232.82
Intérêt réserve de contributions de l'employeur		-31'373.60	-71'501.70
Dissolution/formation de provisions non techniques		0.00	150'000.00
Autres produits		3'760.05	553.50
Frais d'administration		145'674.34	17'709.54
Contribution des employés aux frais administratifs		1'066'737.65	1'039'166.75
Contribution des employeurs aux frais administratifs		1'325'887.65	1'296'666.75
Autres produits du point de vue administratif		40'974.46	42'626.44
Charge administrative	7.3	-2'153'870.12	-2'290'173.40
Frais de marketing et publicité		-134'055.30	-70'577.00
Excédent de revenus avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur		21'205'263.42	47'706'939.42
Dissolution/formation de la réserve de fluctuation de valeur		-21'205'263.42	-11'567'665.32
Excédent des produits		0.00	36'139'274.10

1. Bases et organisation

Rapport annuel 2010
Fondation de prévoyance

10 |

1.1 Forme juridique et but

La Spida Fondation de prévoyance est une fondation enregistrée de droit privé au sens des articles 80 et ss CCS, l'article 331 CO et l'article 48 alinéa 2 LPP. Elle a été fondée en 1978; elle est issue de la Spida Caisse d'allocations familiales. Elle est subordonnée à la surveillance légale. L'objectif de la Fondation est la prévoyance professionnelle contre les conséquences économiques du vieillissement, de l'invalidité et du décès, réalisée dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution à l'attention des employeurs et des salariés des entreprises affiliées travaillant dans la branche de la ferblanterie, des installations sanitaires, du chauffage, de la ventilation, de l'isolation, des installations électriques, des installations de télécommunication, de la couverture, des façades, de l'artisanat, de l'industrie, du commerce, des services, ainsi qu'à l'attention des membres de leurs familles et survivants. La Fondation peut proposer d'autres prestations de prévoyance en plus des prestations minimums légales.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro d'enregistrement C1 47. Elle s'acquitte des contributions au fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des actes et règlements

	Début de validité
Acte de fondation	01.01.2007
Règlement d'organisation	01.01.2010
Règlement de prestation	01.07.2010
Règlement sur les placements	01.07.2009
Règlement provisions et réserves de fluctuation de valeur	31.12.2005
Règlement sur la liquidation partielle	01.01.2007

1.4

Organe paritaire de gestion/droit à la signature

Le Conseil de Fondation est composé des membres suivants:

Nom	Fonction	Représentant	
Peter Schilliger	Président	suissetec	Représentant de l'employeur
Edwin Käppeli		suissetec	Représentant de l'employeur
Alfons Meier		USIE	Représentant de l'employeur
Alois Weibel		Enveloppe des Édifices Suisse	Représentant de l'employeur
Rolf Frehner	Vice-président	Unia	Représentant des salariés
Eduard Belser		Unia	Représentant des salariés
René Leemann		Unia	Représentant des salariés
Nicola Tamburrino		Syna	Représentant des salariés
Hans-Peter In-Albon		USIE	Assesseur
Walter Bisig		Enveloppe des Édifices Suisse	Assesseur

spida.

11

Personnes chargées de l'administration et de la direction de Spida.

Martin Dürr, directeur de Spida. **Uwe Brandt**, directeur de la Fondation de prévoyance. **Adresse:** Spida Fondation de prévoyance, Bergstrasse 21, case postale, 8044 Zurich. Le président et le vice-président du Conseil de Fondation ainsi que les personnes chargées de la direction signent collectivement à deux.

1.5

Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Institution	Adresse
Experts en prévoyance professionnelle	Mercer (Switzerland) SA, Tessinerplatz 5, 8027 Zurich
Organe de révision	OBT SA, St-Gall, Rorschacherstrasse 63, 9004 St-Gall
Autorité de surveillance	Office fédéral des assurances sociales, Effingerstrasse 20, 3003 Berne
Conseillers en investissements	PPCmetrics SA, Badenerstrasse 6, 8021 Zurich
Contrôle des titres	Complementa Investment-Controlling SA, Gaiserwaldstrasse 14, 9015 Saint Gall
Controlling des biens immobiliers	BSZ Immobilien AG, Fraumünsterstrasse 23, Case Postale, 8022 Zurich

1.6

Employeurs affiliés

Au 31.12.2010, 1'325 entreprises au total étaient rattachées à la Fondation de prévoyance par un contrat d'adhésion.

2.

Assurés actifs et bénéficiaires de rentes

Rapport annuel 2010
Fondation de prévoyance

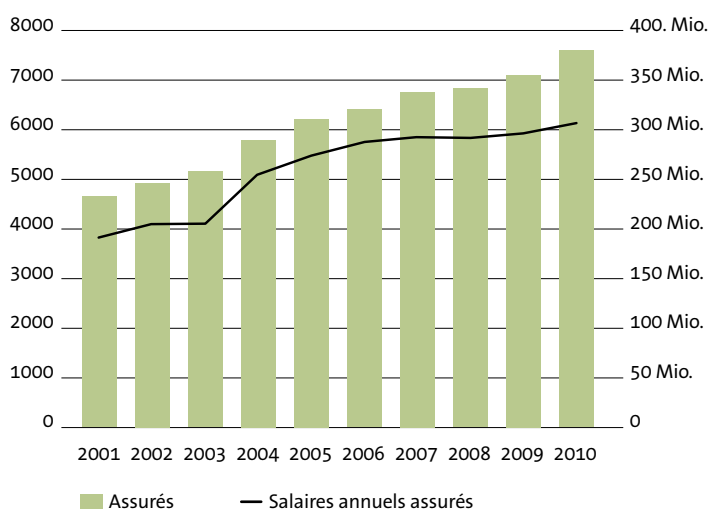
12

Les valeurs indiquées dans les statistiques ci-après étant arrondies à des francs entiers, des différences dues aux chiffres arrondis peuvent survenir au niveau des valeurs agrégées.

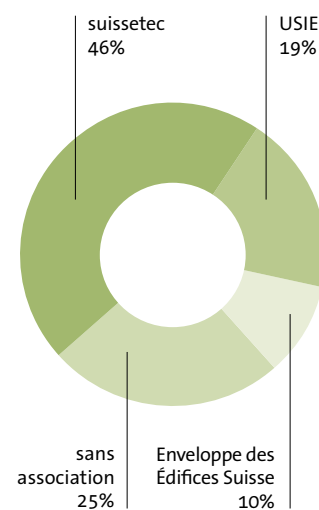
2.1 Assurés actifs

Etat complet des actifs	2010	2009	2008	2007
Assurés	7'647	7'141	6'892	6'712
Salaires annuels assurés	306'331'327	294'011'945	291'109'984	292'214'855
Rentes de vieillesse assurées	141'895'222	135'223'383	133'684'500	126'969'855
Rentes d'invalidité assurées	122'532'530	127'334'195	120'287'279	116'885'943
Cotisations	43'955'360	43'645'272	40'784'985	39'691'055
– dont bonif. de vieillesse	32'793'929	32'503'133	30'043'603	29'085'805
Avoirs de vieillesse	439'573'646	425'143'865	407'097'361	389'401'721
– dont capital de prév. LPP	339'351'044	325'046'367	308'212'652	294'285'036

Etat complet des actifs assurés et salaires annuels assurés



Personnes actives par association



Personnes actives par association	suissetec	USIE	Enveloppe des Édifices Suisse	sans association
Etat complet 2010				
Assurés	3'561	1'451	745	1'890
Salaires annuels assurés	158'623'492	64'067'374	32'983'619	50'656'841
Rentes de vieillesse assurées	75'495'912	30'251'900	15'292'262	20'855'147
Rentes d'invalidité assurées	63'449'397	25'626'950	13'193'448	20'262'736
Cotisations	23'386'623	9'371'233	4'737'136	6'460'369
– dont bonifications de vieillesse	17'448'139	6'991'628	3'534'251	4'819'910
Avoirs de vieillesse	235'716'584	98'475'328	46'707'730	58'674'004
– dont capital de prévoyance LPP	186'506'344	74'298'248	36'643'121	41'903'331

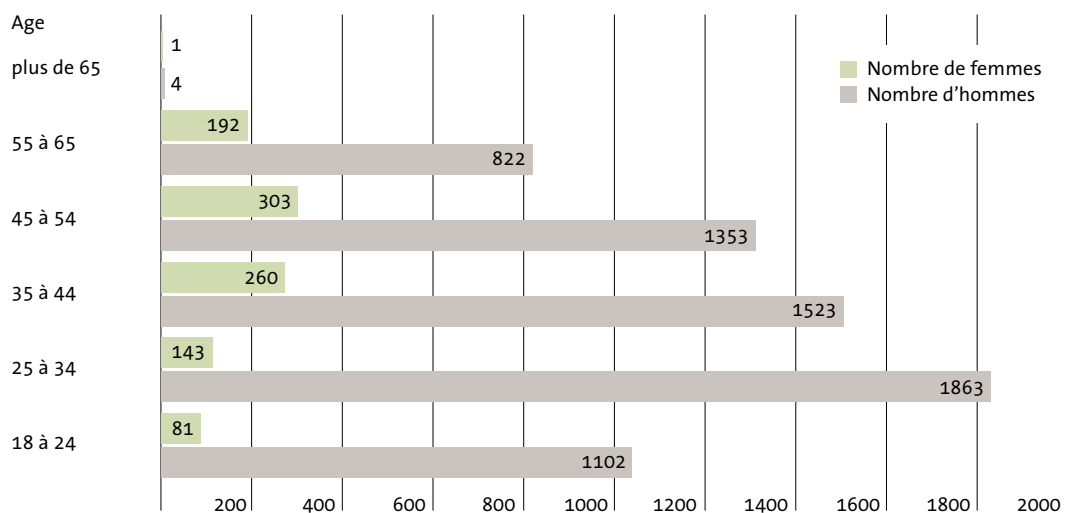
Evolution de l'état des assurés	2010	2009
Nombre, état au 1.1	7'141	6'892
+ Admissions	2'005	1'645
– Départs	1'406	1'272
– Cas de décès	10	19
– Invalidités	7	19
– Octrois de rentes	76	86
Nombre total des assurés actifs au 31.12	7'647	7'141
– Dont assurés contre le risque seulement	1'160	1'120

spida.

13

Répartition selon l'âge LPP

L'âge moyen de tous les assurés actifs de la Fondation s'élève à 39 ans (hommes 38 ans, femmes 44 ans).



2.2 Bénéficiaires de rentes

Etat des bénéficiaires de rentes	2010	2009	2008	2007
Bénéf. de rentes de vieillesse	617	570	536	522
Bénéf. de rentes d'invalidité	152	172	192	187
Bénéf. de rentes de partenaire	298	282	266	244
Bénéf. de rentes pour enfants	106	107	147	151
Nombre de bénéficiaires de rentes	1'173	1'131	1'141	1'104
Rentes de vieillesse	6'610'231	5'954'292	5'530'985	5'311'893
Rentes d'invalidité	2'257'843	2'347'022	2'425'751	2'237'417
Rentes de partenaire	2'147'738	1'964'954	1'765'697	1'715'113
Rentes pour enfants	302'574	322'086	282'027	369'697
Total des prestations de rentes	11'318'386	10'588'354	10'004'460	9'634'120
Capital de couverture consolidation incluse	164'568'098	154'168'323	148'717'711	138'310'106

3. Nature de l'application du but

3.1 Explication du plan de prévoyance

Les prestations générales sont contenues dans le règlement des prestations. La Fondation propose neuf plans de prévoyance visant la mise en œuvre de la prévoyance de base (plans englobés) et deux plans pour la prévoyance exclusivement subobligatoire des cadres. En annexe au règlement, les plans de prévoyance définissent les dispositions spécifiques à l'entreprise affiliée. En font partie:

- le salaire assuré
- les bonifications de vieillesse et les cotisations
- le taux d'intérêt pour le capital de prévoyance
- la hauteur des prestations de risque en cas d'invalidité et de décès
- l'âge de la retraite

3.2 Financement, méthode de financement

Notre fondation de prévoyance est une caisse en primauté de cotisations pour les prestations vieillesse. Les prestations de risque sont basés sur le principe de primauté de prestations, ce qui signifie que les prestations de risque demeurent en rapport avec le salaire assuré.

La Fondation se finance au moyen des cotisations des entreprises affiliées et de leurs employés. Les cotisations se composent des cotisations d'épargne, des contributions contre le risque et des contributions aux frais administratifs. Elles sont calculées en pourcentage du salaire assuré y relatif.

4.

Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1

Confirmation de la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

Un bilan annuel est établi au jour de référence du 31 décembre pour l'ensemble de la Fondation. La présentation et l'évaluation du bilan annuel correspondent à la directive n° 26 de la Commission pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donne une image fidèle (true & fair view) du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entreprise. Elle est compatible avec les dispositions et les règlements de la prévoyance professionnelle.

4.2

Principes comptables et d'évaluation

L'observation du principe de reddition des comptes Swiss GAAP RPC 26 exige l'évaluation de tous les investissements à des valeurs actuelles et/ou effectives:

A l'exception des valeurs ci-dessous, tous les avoirs de l'actif sont portés au bilan aux valeurs sur le marché:

Valeurs	Méthode d'évaluation
Liquidités, créances, dettes, régulations	valeur nominale
Placements immobiliers directs	Méthode Discounted Cash Flow
Capitaux de prévoyance et provisions	rapport des experts en CP

4.3

Modification des principes d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des comptes

Durant l'exercice sous revue, aucune modification n'est intervenue au niveau de l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions.

A partir de 2010, les avoirs de vieillesse des assurés dispensés de cotiser figurent dans la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes. Les valeurs de l'année précédente ont été adaptées en conséquence (voir 5.3 et 5.5).

5. Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture

5.1 Mode de couverture des risques et réassurance / excédents des contrats d'assurance

La Fondation assume elle-même les risques d'invalidité et de décès. Afin de limiter ces derniers, elle a conclu une assurance d'excédent de sinistre auprès d'AXA Winterthur.

Dans l'année sous revue, il n'y a pas eu de parts excédentaires provenant de contrats d'assurance.

5.2 Développement et rémunération des avoirs d'épargne

Capitaux	2010 CHF	2009 CHF
Etat du capital de prévoyance au 1.1 (sans assurés dispensés de cotiser)	425'143'865	406'034'290
Cotisations d'épargne des salariés	16'387'800	16'407'253
Cotisations d'épargne des employeurs	16'406'129	16'425'880
Primes uniques et rachats	2'986'946	2'994'971
Apport de libre passage	23'864'729	20'564'630
Remboursement de versements anticipés EPL / divorce	673'203	389'517
Apport de libre passage en cas de sortie	-26'291'347	-26'103'055
Versements anticipés EPL / divorce	-2'327'149	-2'718'443
Dissolution après retraite, décès et invalidité	-25'186'074	-16'576'485
Rémunération du capital d'épargne	7'915'544	7'725'306
Total du capital de prévoyance des assurés actifs	439'573'646	425'143'865
- dont capital de prévoyance selon LPP	339'351'044	325'046'368
Taux de rémunération du capital de prévoyance		
Part obligatoire	2,00%	2,00%
Part surobligatoire	2,00%	2,00%

5.3

Développement de la réserve mathématique pour les retraités

Capitaux	2010 CHF	2009 CHF
Etat de la réserve mathématique au 1.1	154'842'529	148'717'711
Ajustement au calcul des experts au 31.12	9'825'569	5'450'612
Total du capital de prévoyance des retraités	164'568'098	154'168'323
Nombre de bénéficiaires de rentes (détails cf. 2.2)	1'173	1'131
Part des versements de capital lors du départ à la retraite	50%	47%

5.4

Provisions techniques

Il existe des provisions actuarielles pour le cas d'une augmentation importante des cas d'invalidité et de décès.

Position	CHF
Etat des provisions pour risques au 1.1	18'200'000
Apports aux provisions pour risques	1'800'000
Etat des provisions pour risques au 31.12	20'000'000
Valeur cible des provisions pour risques	20'000'000

5.5

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 et résultats de la dernière expertise actuarielle

Les experts en prévoyance professionnelle ont établi le dernier rapport actuariel au 31 décembre 2010. Les données détaillées suivantes en sont tirées:

	2010 CHF	2009 CHF
Fortune de prévoyance au 31.12	656'914'673	609'754'060
Capital de prévoyance requis sur une base actuarielle pour:		
– assurés soumis à cotisation	439'573'646	425'818'071
– bénéficiaires de rentes	164'568'098	154'168'323
– provisions actuarielles	20'000'000	18'200'000
Total du capital de prévoyance requis	624'141'744	598'186'394
Excédent / découvert actuariel	32'772'929	11'567'666
Degré de couverture	105,3%	101,9%

Le degré de couverture de la Fondation est défini comme suit: $\frac{Fp}{Cp} \times 100 = \text{degré de couverture en \%}$

Par Fp (fortune de prévoyance), on entend: l'ensemble des actifs inscrits au bilan à la date d'établissement de ce dernier, diminué des engagements, du compte de régularisation des passifs et des réserves de contributions des employeurs. C'est la fortune de prévoyance effective qui est déterminante, comme le stipule l'art. 47 al. 2 OPP 2. Les réserves pour fluctuation de valeur doivent être ajoutées à la fortune de prévoyance disponible.

Par CP (capital de prévoyance), on entend: le capital de prévoyance requis sur une base actuarielle au jour en question (capitaux d'épargne), y compris les consolidations nécessaires.

5.6 Bases techniques et autres mesures actuarielles déterminantes

La Fondation calcule selon les bases LPP 2005 avec un taux d'intérêt technique de 3,5%. Jusqu'à 2010 inclus, les provisions ont permis de cumuler 3,0% du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

5.7 Modification des bases techniques et hypothèses

Aucune modification apportée ce domaine en 2010.

5.8 Réserves de contributions de l'employeur et fonds libres des entreprises affiliées

Des réserves de contributions des employeurs et des fonds libres sont gérées au niveau des entreprises affiliées (caisse de prévoyance):

	2010 CHF	2009 CHF
Etat des réserves de contributions des employeurs au 1.1.	5'313'198	5'313'198
Apports aux réserves de contributions des employeurs	1'421'158	1'421'158
Dissolution en vue du versement des cotisations des employeurs	1'029'316	1'029'316
Intérêts 0,5% (année précédente: 1,3%)	69'889	69'889
Etat des réserves de contributions des employeurs au 31.12.	5'774'929	5'774'929
Etat des fonds libres caisses de prévoyance au 1.1.	124'107	124'107
Apports aux fonds libres	0	0
Dissolution de fonds libres	0	0
Intérêts 0,5% (année précédente: 1,3%)	1'613	1'613
Etat des fonds libres caisses de prévoyance au 31.12.	125'720	125'720

La Fondation est une fondation commune. Il n'y a donc pas de placements auprès des employeurs.

5.9 Réserves de contributions de l'employeur avec déclaration de renonciation

Il n'existe pas de réserves de contributions des employeurs avec déclaration de renonciation.

ling SA adressé au Comité de placement, lequel informe périodiquement le Conseil de Fondation. Le respect des dispositions réglementaires et juridiques est vérifié par Complementa Investment-Controlling SA, d'une part, et par **l'organe de révision**, d'autre part.

La stratégie de placement choisie vise la croissance à long terme avec un rendement adéquat et une sécurité élevée. Elle est aussi et surtout orientée vers les obligations de prévoyance à l'égard des destinataires de la Fondation. Des gestionnaires de fortune internes et externes peuvent être mandatés pour l'application de la stratégie de placement.

Catégorie	Mandataires de la gestion de fortune / sociétés de fonds
Obligations en CHF	Loyal Finance SA, Zurich; UBS SA, Zurich
Obligations en EUR	Loyal Finance SA, Zurich
Actions suisses	UBS SA, Zurich; Credit Suisse Zurich
Actions étrangères	Fondation de placement IST, Zurich
Immeubles (placements indirects)	Fondation de placement AVADIS, Baden; Fondation de placement immobilier HIG, Olten; ASSETIMMO Immobilien-Anlagestiftung, Zurich; Fondation de placement Swisscanto, Zurich; CS Real Estate Fund, Zurich
Fonds spéculatifs	Man Investments AG, Pfäffikon; Cadogan, Îles Vierges britanniques; Cedar, Îles Caïman; Olympia Capital, Bermudes; EIM, Luxembourg
Gestion monétaire	Tradex, USA
Commodities	Neuberger/Berman, USA; Banque Sarasin, Bâle
Emprunts convertibles	Lombard Odier, Zurich; Jefferies, Zurich; Fisch, Zurich
Marchés émergents	Pictet, Zurich; Fondation de placement AVADIS, Baden

spida.

21

6.2 Extension des directives de placement

La Spida Fondation de prévoyance a recours à une extension des possibilités de placement selon l'art. 50, al. 4, OPP 2 qui permet d'étendre les possibilités de placement sur la base d'un règlement de placement satisfaisant aux exigences de l'art. 49a OPP 2, pour autant que le respect de l'art 50, al. 1 à 3, OPP 2 peut être établi de façon concluante dans l'annexe au rapport annuel.

La stratégie de placement en vigueur resp. l'activité de placement comporte les placements suivants, qui constituent une extension selon l'art. 50, al. 4 OPP 2:

Placements immobiliers	
Limite supérieure légale	30% (art. 55, al. 1, let. c OPP 2)
Investissement effectif au 31.12.2010	plus de 30%

BSZ Immobilien AG a établi en mars 2010 un rapport d'audit sur le portefeuille immobilier de la Spida Fondation de prévoyance. Le rapport indique que les placements immobiliers sont largement diversifiés au niveau des objets et des locataires et qu'ils présentent un taux de location élevé. Le rapport révèle en outre une légère concentration régionale du portefeuille immobilier sur la région de Zurich. Le site de Zurich étant toutefois extrêmement attrayant et productif, cette concentration n'est pas considérée comme problématique.

Le Conseil de fondation considère donc que cette extension des possibilités de placement est opportune et que l'art. 50, al. 1 à 3, OPP 2 est bien respecté.

Le Conseil de fondation s'étant penché sur les risques résultant de l'extension des possibilités de placement dans le cadre de l'étude de la gestion actif-passif réalisée en 2010, tout comme dans la mise en œuvre de la stratégie, il est parvenu à la conclusion que la Spida Fondation de prévoyance est en mesure de supporter ces risques et que l'art. 50, al. 1 à 3, OPP 2 est bien respecté.

Le Conseil de fondation a réalisé en 2010 une étude de la gestion actif-passif selon l'art. 50, al. 2, OPP 2 en analysant systématiquement la capacité de risque de l'institution de prévoyance compte tenu de la fortune disponible et des charges potentiellement plus élevées pour ceux qui supportent les risques. Après avoir examiné la stratégie de placement et sa mise en œuvre, le Conseil de fondation est parvenu à la conclusion qu'une extension des possibilités de placement est opportune et qu'elle est conforme aux principes légaux en matière de gestion de la fortune. En 2011, le Conseil de fondation va se pencher sur le remodelage de la stratégie de placement en examinant le caractère opportun des placements immobiliers et, si besoin, les adapter. L'aspect de la diversification géographique sera pris en compte dans le cadre d'une éventuelle adaptation du portefeuille.

Le dépassement des limites au niveau des placements immobiliers est dû aux faibles fluctuations de valeur de la catégorie des biens immobiliers par rapport aux autres catégories de placement. Toutefois, le pourcentage par rapport à la fortune totale se maintient dans la marge définie dans le règlement de placement.

Placement de la fortune selon les directives OPP 2

Article	Catégorie	Valeur en CHF	Valeur déterminante selon l'art. 55 OPP 2 en CHF	en % de la fortune totale	Limites OPP 2
	Autres créances à montant fixe	202'469'834	202'469'834	30,1%	100,0%
	en CHF	180'937'635			
	en ME	21'532'199			
55a	Titres hypothécaires et lettres de gage	10'987'076	10'987'076	1,6%	50,0%
	en CHF	10'987'076			
55b	Actions	171'908'153	171'908'153	25,6%	50,0%
	en CHF	87'474'994			
	en ME	84'433'159			
55c	Biens immobiliers à l'étranger	211'391'830	211'391'830	31,4%	30,0%
	en CH	200'991'830			
	en CHF	10'400'000	10'400'000	1,5%	10,0%
	en ME	10'400'000			
		0			
55b	Placements alternatifs	75'563'615	75'563'615	11,2%	15,0%
	en CHF	75'563'615			
	en ME	0			
	Total des actifs selon bilan	672'320'508			
55e	Postes en monnaie étrangère sans garantie	105'965'358	105'965'358	15,8%	30,0%

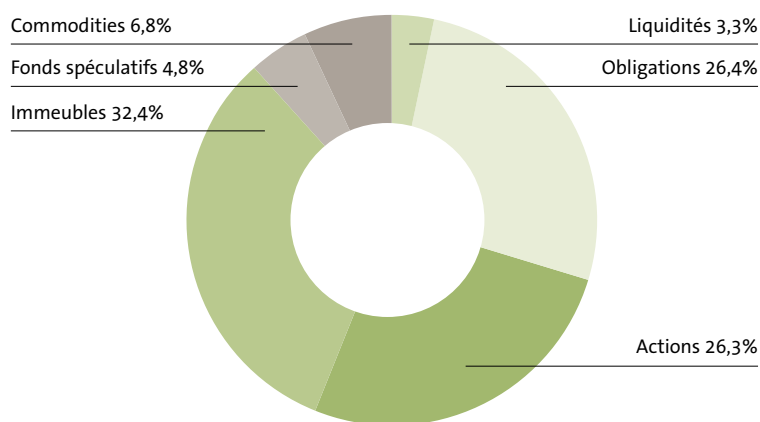
Limitation des débiteurs: les limitations de débiteurs sont respectées au niveau de tous les postes.

6.3

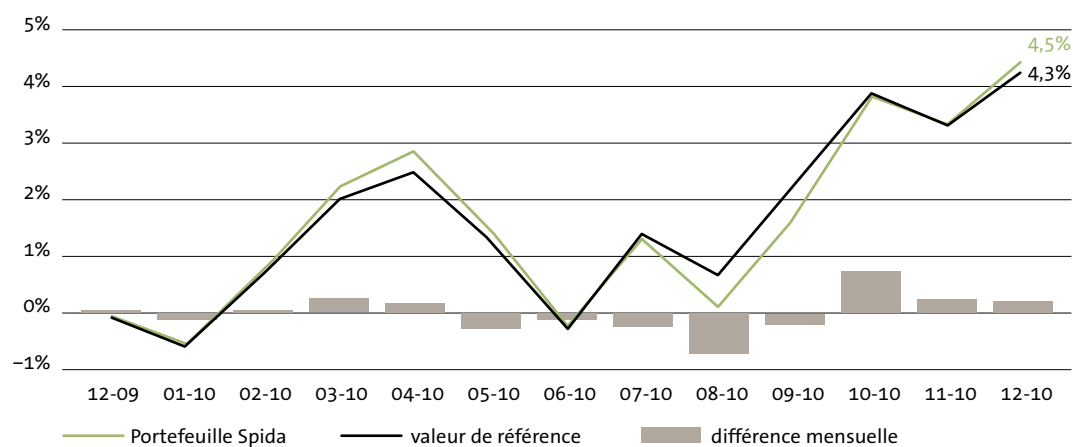
Présentation des placements par catégories

	SAA*	31.12.2010		31.12.2009	
Catégories aux termes de la SAA *	%	Mio. CHF	%	Mio. CHF	%
Liquidités	3	21,2	3,3	17,7	2,9
Obligations CHF	20	128,3	19,7	116,5	19,3
Obligations EUR	4	21,5	3,3	20,0	3,3
Emprunts convertibles	3	22,5	3,4	21,1	3,5
Actions suisses	12	87,5	13,4	71,1	11,8
Actions étrangères	9	61,6	9,4	54,4	9,0
Actions de marchés émergents	3	22,8	3,5	16,9	2,8
Immeubles	30	211,4	32,4	202,2	33,6
Fonds spéculatifs avec couverture de change	7	31,2	4,8	33,7	5,6
Commodities avec couverture de change	6	44,3	6,8	32,6	5,4
Gestion monétaire	3	0,0	0,0	16,3	2,7
Total de la fortune aux termes de la SAA	100%	652,4	100%	602,4	100%
Créances et prêts		18,7		18,2	
Régulations		1,2		3,5	
Total		672,3		624,1	

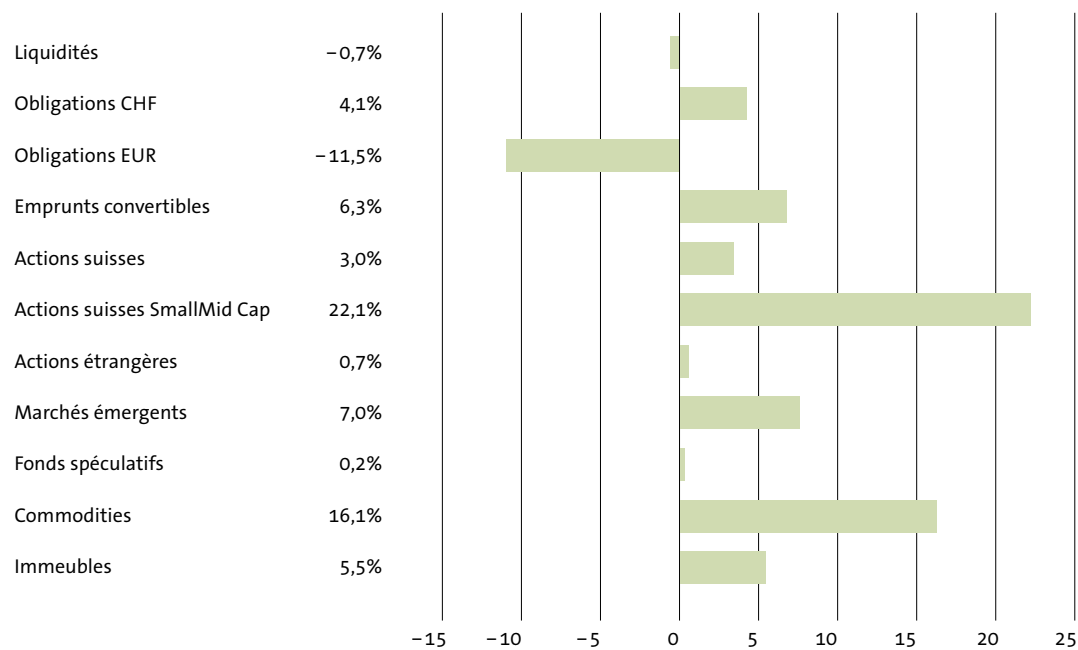
* SAA = «Strategische Asset Allokation», répartition stratégique d'actifs



Evolution de la performance au cours de l'année



Performance par catégorie



6.4

Instrument financiers dérivés

Aucune transaction n'a été effectuée au cours de l'année en question.

6.5

Valeur du marché et partenaires contractuels des valeurs sous prêts de titres

Les titres de quelques dépôts gérés peuvent être utilisés pour des prêts de titres. En fin d'année, des titres d'une valeur totale de CHF 5'500'019 ont été empruntés de deux dépôts d'une banque suisse. Les revenus des prêts de titres vont au fonds et sont donc inclus dans la performance.

6.6

Immeubles

La fortune de la Fondation comprend les immeubles suivants (placements directs):

	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF
Immeuble de Pfungen	16'540'000	16'480'000
Immeuble de Stein (AG) 1	11'890'000	11'310'000
Immeuble de Stein (AG) 2	12'890'000	12'520'000
Immeuble de Zurich Nord	23'620'000	23'150'000
Immeuble de Zurich Bergstrasse	18'090'000	17'780'000
Immeuble de Rorschach	5'422'000	5'837'000
Immeuble de Saint-Gall	10'230'000	10'170'000
Immeuble de Bülach	20'220'000	19'790'000
Immeuble d'Opfikon (assainissement effectué en 2010)	20'150'000	14'490'000
Immeuble de Freidorf	9'602'000	9'664'000
Immeuble de Niederhasli	14'540'000	14'510'000
Immeuble de Würenlingen	10'980'000	11'040'000
Total	174'174'000	166'741'000

spida.

| 25

6.7

Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Afin de couvrir le risque essentiellement lié aux titres inscrits au bilan à leur valeur du marché, une institution de prévoyance doit disposer d'une réserve de fluctuation des valeurs. Pour appliquer la stratégie d'investissement valable en fin d'année (allocation d'actifs stratégique), des réserves de fluctuation de valeur sont nécessaires à hauteur de 14,6% du capital de prévoyance (année précédente: 14,6%), provisions techniques incluses.

	2010 CHF	2009 CHF
Etat de la réserve de fluctuation de valeur au 1.1.	11'567'665	0
Virement à charge du compte d'exploitation	21'205'264	11'567'665
Réserve de fluctuation de valeur selon bilan au 31.12.	32'772'929	11'567'665
Réserve de fluctuation recommandée	91'124'695	87'335'213

7.

Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Actifs

Avoir en cotisations

La facturation du dernier trimestre de l'année courante étant effectuée en décembre (facturation à terme échu) avec échéance fin janvier de l'année suivante, les cotisations ne sont encaissées qu'au mois de janvier suivant. Il en résulte des cotisations impayées d'un montant de CHF 8'033'463.

Avoirs sur comptes immobiliers

Les investissements effectués dans le développement d'immeubles avant transfert de propriété et les avoirs de l'administration d'immeubles sont comptabilisés ici.

Autres avoirs

Les impôts anticipés et les actifs auprès de fonds de garantie sont comptabilisés ici.

Régularisation active

Il a été effectué une régularisation de paiements effectués en décembre 2010 déjà, mais échus l'année suivante seulement (p. ex. rentes de janvier 2010, intérêts intermédiaires, etc.).

7.2 Passifs

Dettes

Ont été portés au compte «prestations de libre passage et rentes» les actifs d'assurés dont l'avoir de vieillesse ou la rente ne pouvait pas encore être payé/e.

Régularisation passive

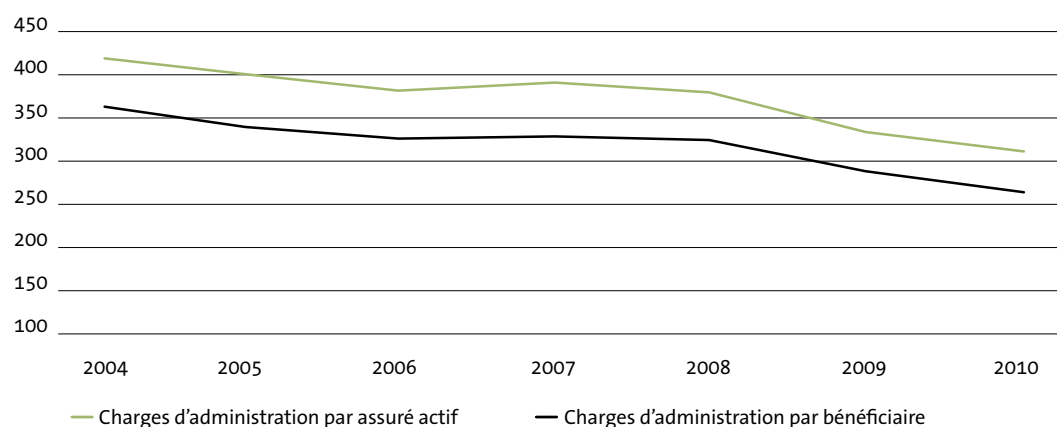
À ce compte sont inscrites avant tout les prestations de libre passage rentrées peu avant la fin de l'année et qui ne peuvent être traitées que l'année suivante.

7.3 Frais d'administration

Les charges d'administration sont réparties comme suit:

	2010 CHF	2009 CHF
Loyers	111'756	123'007
Informatique	664'374	687'717
Personnel	1'094'208	1'204'369
Indemnités du Conseil de Fondation et des comités	102'369	92'120
Autorité de surveillance, organe de révision et experts en matière de prévoyance professionnelle	105'486	109'602
Charges administratives générales	49'788	48'101
Taxes, impôts	25'889	25'257
Total	2'153'870	2'290'173

Montant des charges d'administration



En tenant compte des dépenses en marketing, les charges d'administration se sont élevées en 2010 à CHF 259.40 (année précédente: 285.40) par bénéficiaire (assurés actifs et retraités).

8. Conditions de l'autorité de surveillance

L'OFAS a approuvé le bilan annuel 2009 le 17 décembre 2010. Il n'y a pas de conditions. L'Office fédéral des assurances sociales a demandé à tous les organismes de prévoyance présentant des rapports de régler l'utilisation des rétrocessions découlant de l'administration de fortune. Les contrats d'administration de fortune en cours seront complétés par le règlement sur l'utilisation des rétrocessions au moment de leur renouvellement. Entre-temps, un règlement contractuel a été instauré avec la plupart des gérants de fortune. Les gérants de fortune suivants avec lesquels aucun règlement n'a encore été mis en place nous ont confirmé n'avoir reçu aucune rétrocession en 2010 ou les avoir versées à la Fondation:

Gérants de fortune	Date de la confirmation
RMF	09.02.2011
EIM (anciennement AAA)	24.03.2011
Cadogan	07.02.2011
Olympia	08.02.2011
Tradex	pas de confirmation, mandat dissolu

9. Autres informations concernant la situation financière

Aucunes

10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Un effectif d'assurés d'une valeur de CHF 50 millions a été repris le 1.1.2011, ce qui entraîne une augmentation disproportionnée de la fortune et des engagements.

Rapport des experts de la prévoyance professionnelle

MERCER

 MARSH MERCER KROLL
GUY CARPENTER OLIVER WYMAN

Markus Meier

Mercer (Switzerland) SA
Tessinerplatz 5
8027 Zurich
Switzerland
Tel.: +41 (0)44 200 45 50
Fax: +41 (0)44 200 45 01
markus.meier@mercercor.com
www.mercer.com

Au Conseil de Fondation
De la Fondation de prévoyance Spida
8044 Zurich

Le 1^{er} avril 2011

Confirmation des experts

En qualité d'experts en prévoyance professionnelle, nous avons procédé à la vérification actuarielle de la Fondation de prévoyance Spida au 31 décembre 2010. Les résultats de notre vérification tiennent à l'expertise actuarielle au 31 décembre 2010. Sur la base de cette expertise, je peux fournir la confirmation suivante:

- Les dispositions réglementaires sur les prestations et le financement correspondent aux prescriptions légales.
- Le bilan actuariel au 31 décembre 2010 présente un excédent technique de CHF 32'772'929 (année précédente: découvert de CHF 11'567'665). Le taux de couverture a de nouveau progressé grâce au rendement positif de la fortune et au développement favorable du risque. Le taux de couverture s'élève à 105,3% (année précédente: 101.9%).

Meilleures salutations



Markus Meier
Expert dipl. ès assurances-pensions

spida.

| 29

Rapport de l'organe de révision

Treuhand
Wirtschaftsprüfung
Gemeindeberatung
Unternehmensberatung
Steuer- und Rechtsberatung
Informatik - Gesamtlösungen



Rapport de l'organe de révision Au Conseil de Fondation De la Fondation de prévoyance Spida 8044 Zurich

Rapport annuel 2010
Fondation de prévoyance

30

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Spida Fondation de prévoyance pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes vieillesse incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions juridiques et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations, le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

OBT SA

Christian Siegfried
Expert-comptable diplômé
Réviseur en chef

Roland Schnyder
Réviseur agréé

St-Gall, le 27 avril 2011

spida.

| 31

Spida
Fondation de prévoyance
Bergstrasse 21
Case postale
8044 Zurich
Téléphone 044 265 50 50
Fax 044 265 53 53
info@spida.ch
www.spida.ch

spida.

